

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Convention avec Réserves Naturelles de France pour la fourniture d'équipement de la tenue uniforme des agents des réserves

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de « fourniture d'équipement de la tenue uniforme des agents des réserves » à intervenir avec l'association Réserves Naturelles de France pour les gardes départementaux affectés à la gestion de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport et tous les actes afférents.

La dépense correspondante d'un montant de 25 000 € sera imputée sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**